
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 26 mai 2016 à 18h30,
au siège de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Renaud BERETTI
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
6	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 12 ^{ème} délibération
12	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
13	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
23	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
33	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
34	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
35	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	
36	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Marie-Pierre MONTORO
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON SAINT INNOCENT	Florence DUNOYER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
GRESY SUR AIX	Colette GILLET

MERY
TRESSERVE

Nathalie FONTAINE
Annie MOULIN

Autres présents non votants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1/ Michel GOUDOUNEIX | Directeur Général des Services |
| 2/ Martine REVOL | Directrice de cabinet |
| 3/ Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique |

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 mai 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 174 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 48 votants.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

URBANISME

**Engagement de la procédure de modification n°2 du PLU de la commune de
DRUMETTAZ-CLARAFOND**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 12 février 2008, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Drumettaz-Clarafond a été approuvé. Ce PLU a fait l'objet depuis d'une modification et de quatre révisions simplifiées.

Par délibération en date du 17 septembre 2015, la commune de Drumettaz-Clarafond a demandé à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget compétente en matière de documents d'urbanisme, de faire évoluer son PLU et d'enclencher la procédure nécessaire.

Les points d'évolution portent sur la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL ou « pastillage ») sur la parcelle C 2122 et l'identification d'un bâti existant sur la parcelle B 315 pour permettre la transformation d'une grange en habitation, et nécessitent d'engager une procédure de modification n°2 du PLU.

Conformément à l'article L 153-36 du code de l'Urbanisme, cette modification :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Drumettaz-Clarafond ;
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Monsieur le Président confirme l'intérêt pour la commune de DRUMETTAZ CLARAFOND d'adapter son PLU en utilisant la procédure de modification et propose à l'Assemblée d'engager cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-37 du code de l'urbanisme ;

VU le PLU de Drumettaz-Clarafond approuvé le 11.02.2008, modifié le 03.07.2013 et révisé les 03.07.2013 (révisions simplifiées n°1 à n°4) ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- DÉCIDE de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune de DRUMETTAZ CLARAFOND
- AUTORISE le Président à engager la procédure de modification et les actes et démarches nécessaires et utiles à cette procédure.

Aix-les-Bains, le 26 mai 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 46
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Visa Préfecture

Nombre de Conseillers : En exercice 19 Présents 17 Votants 19

Le 23 septembre deux mille quinze, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, Maire. M. Michel TRAVERS est désigné comme Secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 septembre 2015

Date d'affichage : 18 septembre 2015

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Gaëlle BERTHOU-COCHET, Damien BLANC, Anne-Christine BRYON, Jessica DUMARAIS, Serge DUNAND, France GAZZOTTI, Jean-Marc GOZZI, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Gilles LAURENT, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Véronique SCHOTKOSKY, Michel TRAVERS, Elodie VIDAL, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : François MAURIER à Flore QUAY-THEVENON
Jean-Marie PILLET à Gilles LAURENT

PLAN LOCAL D'URBANISME - DEMANDE D'INTERVENTION A LA CALB

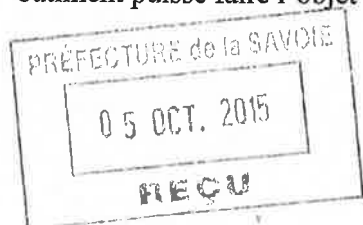
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme,
Vu la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR,
Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

M. Damien BLANC, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que :
- Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 11 février 2008 et modifié le 3 juillet 2013,
- Par délibération du 26 juin dernier, le Conseil Municipal a sollicité la CALB pour une nouvelle modification dans le cadre de la régularisation de la situation de M. EXERTIER (pastillage parcelle C2122).

Il explique qu'il conviendrait aujourd'hui d'apporter la modification suivante :
Il s'agit de la parcelle B315. Actuellement classée en A (Zone Agricole), cette parcelle comprend une grange que le propriétaire souhaiterait transformer en maison d'habitation.
Ce bâtiment est situé en bordure de route (Chemin des Huttins), en face d'un lotissement et les différents réseaux sont à proximité.

Cette demande n'emporte pas de consommation foncière supplémentaire puisqu'elle concerne un terrain déjà bâti et qu'il s'agit de changer uniquement la destination de ce bâti (et non pas de l'ensemble de la parcelle). De plus, si le foncier agricole doit bien entendu être préservé, il semble également important de rappeler que les territoires ruraux sont vivants.

Il est donc proposé de lancer la procédure de modification du règlement du PLU pour que ce bâtiment puisse faire l'objet d'un changement de destination.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Engagement de la procédure de modification 2 du PLU de la commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND

Date de transmission de l'acte : 30/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 30/05/2016

Numéro de l'acte : d1411 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160526-d1411-DE

Date de décision : 26/05/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme